

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: /  
Commentaires supplémentaires: Pages [217]-218 sont reliées incorrectement.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LA  
SEMAINE RELIGIEUSE  
DE  
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de

Son Éminence le Cardinal TASCHEREAU, Archevêque de Québec

Prop.-Rédacteur :

H. l'abbé D. GOSSELIN

Curé du Cap-Santé,  
Co., de Portneuf.

Prop.-Rédacteur :

H. l'abbé D. GOSSELIN

Curé du Cap-Santé,  
Co., de Portneuf.



CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance, le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1892

## SOMMAIRE :

Pour le premier dimanche après l'Epiphanie, 217.—A propos de contrebande, 217.—Le tribunal compétent des personnes ecclésiastiques, 219.—Pie IX a-t-il été Franc-maçon ? 220.—Les RR. PP. Oblats à Rome, 223.—Le tour du monde en dix minutes, 225.—Petite chronique, 227.

### FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche, 10	Janvier	—dim. dans l'octave.
Lundi, 11	"	—oct. privilégié.
Mardi, 12	"	— " "
Mercredi, 13	"	—oct. de l'Epiphanie.
Jedi, 14	"	—S. Hilaire.
Vendredi, 15	"	—S. Paul, premier ermite.
Samedi, 16	"	—S. Marcel.

## Pilules Antibiliauses.



MARQUE DE COMMERCE

### Du Dr NEY

*Remède par excellence contre les Affections Biliauses: Torpeur du foie, Excès de bile et autres indispositions qui en découlent: Constipation, Perte d'appétit, Maux de tête, Etc.*

Le Dr D. Marsolais, praticien distingué, écrit ce qui suit :

Voilà plusieurs années que je fais usage des Pilules Antibiliauses du Dr Ney et je me trouve très bien de leur emploi.

Je ne puis que faire l'éloge de leur composition que vous avez bien voulu me faire connaître. Ne contenant pas de mercure, elles peuvent être administrées sans danger dans une foule de cas où les pilules mercurielles seraient tout à fait nuisibles.

Non-seulement je fais un usage considérable de ces Pilules pour mes patients, mais je les ai aussi employées en maintes circonstances pour moi-même et le résultat a été des plus satisfaisants.

C'est donc avec plaisir que j'en recommande l'usage aux personnes qui ont besoin d'un purgatif DOUX, EFFICACE, ET INOFFENSIF.

Lavaltrie, 1er mai 1887. Dr D. MARSOLAIS.

EN VENTE PARTOUT

SEUL PROPRIÉTAIRE

**L. ROBITAILLE, Chimiste**  
JOLIETTE, P. Q.

PRIX SEULEMENT 25 CTS LA BOITE

### OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

#### BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC.

Messes basses le dimanche à 5h. 6h., 7h., 8h.—Grand'messe à 10h., Vêpres à 7 h.

#### EGLISE DE LA BASSE-VILLE.

Messes basses le dimanche à 6. 20 h., 7 h.—Salut, 7 h.

#### EGLISE SAINT-ROCH.

Messes Basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 h.—Catechisme à 1 h., Vêpres à 2 h.

#### CONGRÉGATION DE ST-ROCH.

Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.

#### CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE

Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.

#### EGLISE S. JEAN-BAPTISTE.

Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h; Catechisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.

#### EGLISE SAINT-SAUVEUR.

Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.

#### CHAPELLE N.-D. DE LO URDES

Messes basses le dimanche à 6.

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUEBEC

---

Pour le premier dimanche après l'Épiphanie

---

Lorsque Jésus-Christ eût douze ans, nous dit l'évangile de ce jour, il alla à Jérusalem. Pourquoi ? Pour accomplir parfaitement la loi, et nous apprendre comment nous devons observer les commandements de Dieu et de l'Église.

Il resta à Jérusalem après le départ de ses parents, pour laisser percer quelques rayons de sa divinité, et faire voir qu'il était venu sur la terre pour soigner les intérêts de la gloire de son père et ceux de notre salut.

Il a voulu qu'on le trouvât dans le temple pour nous apprendre que nous devons nous instruire de la science du salut, et pour cela assister exactement aux sermons et autres instructions chrétiennes. Demandons sans gêne à notre père spirituel ce que nous ne comprenons pas, et répondons-lui de même quand il nous interroge.

“ Jésus croissait en sagesse, en âge et en grâce devant Dieu et devant les hommes, ” dit encore l'Évangile. Marquons nous aussi toutes nos années par de nouveaux progrès dans la connaissance de Dieu et de la vertu. Cet avertissement fera le bonheur de la vie de ceux qui y seront dociles.

---

À propos de contrebande

---

Nous avons lu, il y a quelques temps dans un de nos journaux, un écrit intitulé *la contrebande*, qui renferme presque autant d'erreurs que d'alinéas. Quelques citations vont nous en fournir la preuve.

“ Nous reconnaissons au fisc, dit-on, le pouvoir de prélever certains droits d'entrée (sur les liqueurs enivrantes), pourvu que ces droits soient proportionnels aux droits mercantiles qu'il prélève sur les objets de consommation. ”

---

Au contraire, il est universellement admis que les objets de consommation qui, comme les liqueurs enivrantes, ne sont pas de première nécessité, peuvent et doivent être frappés de droits plus considérables que les objets de consommation absolument indispensables.

“ Les droits exorbitants du fisc et la sévérité des sentences religieuses portées contre quiconque coopère au succès de la contrebande, sont la cause de l'anomalie que nous constatons, et, en ce sens, nous disons : la cause du mal, c'est la loi.”

Sur ce point encore, nous différons complètement d'opinion, et nous disons à notre tour : la vraie cause du scandale dont nous sommes les témoins, c'est la cupidité. Une diminution de droits ne nous délivrera pas des contrebandiers, qui continueront leur jeu aussi longtemps qu'ils y trouveront leur compte. De plus, rendre l'autorité religieuse responsable du désordre que nous déplorons, c'est tomber dans le ridicule. Il y a seulement un an qu'elle a fait de la contrebande un *cas réservé*. Or, à cette époque, la contrebande avait son organisation et se pratiquait en grand depuis longtemps. D'ailleurs, l'autorité religieuse est intervenue dans le temps et de la manière dont elle l'a jugé bon, et ceux qui font passer les intérêts de leur âme avant les intérêts de leur bourse, se sont soumis immédiatement.

“ Nous ne voyons pas de mal dans ce qui peut procurer un bien.”

Avec ce principe, on peut justifier toutes les fraudes et une foule de crimes.

“ Au point de vue religieux, les peines spirituelles édictées contre les contrebandiers n'ont certainement pas eu d'autre résultat que celui d'éloigner de l'Eglise bien des citoyens qui, pendant toute leur vie, ont été de vrais modèles.”

Pardon, mon cher moraliste. Les peines spirituelles ont eu pour résultat de faire cesser ce négoce illicite à un bon nombre. Beaucoup, il est vrai, aveuglés par la cupidité, ne craignent pas, depuis, de se moquer des défenses de l'autorité ecclésiastique. Ce sont ces catholiques que vous prétendez avoir été, pendant toute leur vie, de vrais modèles. Quel que soit leur passé, pour nous, ils sont du bois des apostats. Si l'intérêt seul suffit pour les faire renoncer aux avantages spirituels qui sont le partage des enfants de l'Eglise, la persécution ferait d'eux, non pas des martyrs, mais des traîtres à leur foi.

“ Qu'on répande donc parmi le peuple, à profusion, l'excellent livre de feu le Grand-Vicaire Mailloux ; qu'on le lise, l'interprète et le fasse lire ; qu'on diminue les droits sur les boissons ; qu'on

adopte dans nos villes et nos campagnes un système de permis moins dispendieux et plus honnête ; qu'on prêche d'exemple, et, nous sommes certains que le commerce de boissons redeviendra honnête, la contrebande cessera, le chrétien reprendra le chemin du confessionnal, la parole de la chaire sera mieux exécutée et la tempérance aura tout à y gagner."

Toutes les suggestions de cette dernière tirade, à l'exception de celle qui regarde l'ouvrage de l'abbé A. Mailloux sur la tempérance, ne peuvent avoir d'autre effet que d'aggraver la plaie de l'ivrognerie, sans mettre fin à la contrebande. Si ces théories valaient quelque chose, les apôtres de la tempérance n'auraient pas manqué d'en recommander l'application—ce qu'ils n'ont jamais fait.

Là seulement où l'auteur de cet écrit a raison, c'est lorsqu'il dit que le système de confiscation actuellement en vigueur, est impuissant à arrêter la contrebande. L'expérience l'a prouvé amplement. Le gouvernement semble aussi en être enfin convaincu, puisqu'il a décidé d'équiper des croiseurs rapides chargés de faire la chasse aux contrebandiers. Tout serait rentré dans l'ordre depuis longtemps, s'il eût adopté plus tôt ce moyen efficace.

---

#### Le tribunal compétent des personnes ecclésiastiques

---

On lit dans une lettre de l'archevêque de Chambéry à l'archevêque d'Aix :

" Monseigneur, à la veille du jour où vous allez comparaître devant un tribunal civil, vous archevêque, qui, en cette qualité, n'avez pour juge que le chef de la Sainte Eglise, qui ne pouvez être soumis à une autre juridiction sans que ceux qui vous y contraignent, soit directement, soit indirectement, ne soient frappés d'excommunication, je viens d'abord protester contre cette ingérence dans une affaire qui devait, avant tout, être déferée à la justice de la cour romaine."

*En dehors des dispositions canoniques*, les tribunaux civils n'ont aucune juridiction sur les personnes ecclésiastiques. Les évêques ne sont justiciables que du Pape seul, et les prêtres du tribunal épiscopal et de l'officialité. Cette doctrine n'est pas seulement ignorée ou méconnue en France, mais aussi dans notre Province. Ainsi, il n'y a pas très longtemps, un membre de l'épiscopat canadien a été menacé d'une action en dommages pour avoir

dénoncé, dans une circulaire, ce qui lui semblait condamnable. Quant aux simples prêtres, on sait que les précédents ne font pas défaut. C'est pourquoi nous le répétons pour l'instruction de ceux qui en ont besoin : en dehors des dispositions canoniques, les tribunaux civils n'ont aucune juridiction sur les personnes ecclésiastiques.

#### Pie IX a-t-il été Franc-Maçon ?

A la séance du 11 décembre, M. Floquet, président de la chambre, oubliant de la réserve que lui commandaient ses fonctions, et d'ailleurs contumier de telles incongruités, interrompit un orateur pour dire : La franc-maçonnerie a été autorisée par le Pape Pie IX, qui, lui-même, fut franc-maçon.

Ce n'est point la première fois que cette accusation stupide est lancée dans le public.

En décembre 1875, le tribunal de Lyon condamna pour diffamation un journal qui venait de la ressasser. M. Floquet mériterait bien double et triple châtement.

Au moment de la convocation du Concile, la loge des *Arts réunis* de Grenoble, pour accréditer cette fable, eut l'audace de fabriquer, par un procédé de clichage bien connu, des photographies qui représentaient Pie IX portant un cordon maçonnique sur sa soutane.

Mais la calomnie remonte plus haut. Voici en quelles circonstances elle fut inventée.

Mgr. Darboy, archevêque de Paris, avait assisté aux funérailles du maréchal Magnan, grand-maître de la franc-maçonnerie et avait lui-même donné l'absoute, alors que les insignes maçonniques étaient étalés sur le cercueil. Pie IX l'en reprit. Puis, dans le Consistoire du 25 septembre 1865, il renouvela les condamnations que ses prédécesseurs avaient portées contre la franc-maçonnerie, signala de nouveau les périls qu'elle fait courir à la société et déplora l'aveuglement des gouvernants qui ne tiennent aucun compte, à ce sujet, ni des avertissements du Saint-Siège, ni des cruels enseignements de tant de révolutions.

Les francs-maçons cherchèrent à se venger de cette "approbation," comme dit M. Floquet, et à ruiner du même coup l'effet de la parole du Pape.

Ils se firent adresser, par leurs "Frères" de Messine, une lettre affirmant que Pie IX était lui-même franc-maçon, qu'il s'était fait recevoir en Amérique, dans la loge de Philadelphie, lorsqu'il y ac-

compagna le légat de Pie VII en 1823. La lettre citait les discours prononcés dans cette loge par le chanoine Mastai et ajoutait qu'on y conservait ses autographes comme un trésor.

Les trois quarts des journaux publièrent cette lettre en y ajoutant toutes sortes de commentaires. Et, comme les catholiques se refusaient à croire authentiques les faits qu'elle avançait, les rédacteurs du *Monde maçonnique* qui, sans doute, n'avaient point été mis dans le secret des dieux, demandèrent au Grand-Orient de Pensylvanie un rapport officiel sur cette affaire, "afin, disaient-ils, de fermer la bouche aux feuilles religieuses."

La réponse du grand secrétaire de la grande loge de Pensylvanie est datée du 30 novembre 1868. Le *Monde maçonnique*, qui avait annoncé la démarche qu'il venait de faire, eut la loyauté de la publier bien qu'elle ne répondit pas aux espérances qu'il avait manifestées. En voici le texte :

"Monsieur et Frère,—Selon votre requête, j'ai examiné les registres et n'ai pas trouvé le nom de Jean-Marie Mastai Ferretti, comme membre d'aucune loge de cette juridiction, ou ayant été reçu maçon dans aucune d'elles. Le nom le plus approchant que j'y trouve est celui de *Martin Ferrety*, lequel fut reçu maçon en 1819, mais à la Havane (Cuba).—Hon. Richard Vaux, grand-maître des maçons de Pensylvanie.—John Thomson, grand-secrétaire."

Le nom Ferrety se rapproche de celui de Ferretti ; mais Pie IX est parti pour l'Amérique le 3 juillet 1823 et en était de retour le 5 juin 1825. Il ne s'y trouvait donc pas en 1819 ; et de plus le légat pontifical, Mgr Muzi, qu'il accompagnait, n'avait de mission que pour Santiago et n'est allé nulle part ailleurs.

La loyauté du *Monde maçonnique* ne fut pas du goût de tous les francs-maçons ; et nous avons vu plus haut que, moins d'un an après ce démenti si autorisé et si catégorique, les francs-maçons de Grenoble firent des photographies représentant Pie IX affublé des oripeaux maçonniques. A cela il n'y avait d'autre réponse que le mépris.

En 1874 les francs-maçons cherchèrent à donner à leur fable une nouvelle apparence de vérité. Ils publièrent dans leurs journaux qu'une feuille maçonnique américaine, (toujours l'Amérique, le pays des canards), les *News masonics*, annonçait que le Maç. Pie IX venait d'être expulsé de la loge écossaise de Palerme, à laquelle il appartenait, par un décret portant la signature de Victor-Emmanuel, grand maître de l'Orient d'Italie. C'était aller chercher bien loin une nouvelle qui pouvait être vérifiée sur les lieux. De plus : 1° Victor-Emmanuel n'a jamais été grand-maître d'un groupe



maçonnique quelconque, et 2<sup>e</sup> Les *News maçonniques* étaient loin d'avoir pu faire cette histoire puisqu'il n'y avait pas, en Amérique, de journal de ce nom.

Il fallait chercher autre chose. En Avril 1878, l'accusation fut reprise dans la *Chaîne d'Union*, organe officiel de la franc-maçonnerie française, par le Fr LeBrun, reproduisant une conversation qu'il avait eue, en 1865, avec un M. Déforges, inspecteur général de la compagnie d'assurances *L'Union*.

Ce M. Déforges racontait qu'il avait été sous-lieutenant dans les gardes d'honneur de Napoléon 1<sup>er</sup>, qu'il avait eu sous ses ordres, à Thionville, le jeune comte Mastai venu de Sinigaglia avec sept ou huit domestiques et de beaux chevaux, pour servir l'Empereur et que, dans cette ville, il avait été parrain du futur Pape auprès de la loge maçonnique. Les archives de la loge de Thionville, la *Double Union*, ne portent pas trace de cette initiation. De plus, Pie IX n'a jamais été dans la garde d'honneur de Napoléon 1<sup>er</sup>, ni à Thionville où il n'est jamais allé, ni à Milan où il fut mandé, en effet, en 1812; il fut dispensé du service par le préfet de Sinigaglia, pour cause de santé. La *Chaîne d'Union* le reconnut elle-même.

C'est Larousse que M. Floquet a invoqué pour appuyer son dire. L'on sait que Larousse s'est fait, dans son dictionnaire, le compilateur responsable de toutes les vieilles sottises et sornettes débitées depuis un siècle contre l'Eglise et ses ministres, en faveur de la Révolution. Nous avons déjà vu Larousse cité par M. Constance au sujet de Danton et de sa participation aux sanglantes boucheries de septembre. Si c'est là que nos gouvernants apprennent l'histoire, c'est fâcheux pour eux, bien plus fâcheux encore pour l'histoire qui n'a jamais été faussée et dénaturée autant que dans ce répertoire encyclopédique, ni avec plus de mauvaise foi.

Du reste, M. Floquet a fait dire à Larousse plus qu'il ne dit. Le dictionnaire de Larousse n'affirme pas. Voici comment ils s'exprime :

“ Elevé au collège de Volterra, Jean Mastai en sortit à l'âge de dix-huit ans, et hésita quelque temps sur le choix d'une carrière. Ce fut à cette époque, DIT-ON, qu'il fut affilié à la franc-maçonnerie.”

On le voit, c'est encore une autre histoire qui vient s'ajouter à celles de Philadelphie, de Palerme, de Grenoble, de Thionville, et d'autres sans doute que nous ignorons.

Prenons néanmoins la peine de réfuter encore celle-ci, bien qu'elle soit présentée sous forme dubitative.

Pierre Larousse, qui était franc-maçon, aurait dû savoir cepen-

dant qu'on ne peut être reçu franc-maçon avant l'âge de vingt et un ans, à moins d'être "louveteau," c'est-à-dire fils de franc-maçon, et, de plus, présenté par son père. Or, qu'elle probabilité que le comte Mastai, homme très religieux, qui faisait élever son fils dans une maison religieuse dirigée par les Pères Piaristes, ou "Serviteurs de la Mère de Dieu," fût franc-maçon ?

De tout ce que nous venons de dire, il résulte qu'il y a eu, au sein de la franc-maçonnerie, une volonté très persistante de salir la mémoire du grand et saint Pontife Pie IX. Le moyen que les franc-maçons ont choisi pour cela montre bien l'estime qu'ils font d'eux-mêmes et de leur association, puisqu'ils n'ont point trouvé de boue plus avilissante à lui jeter que leur propre nom.—(*Semaine de Cambrai*)

#### Les RR. PP. Oblats à Rome

On sait que les Oblats ont à Rome une maison considérable destinée à recevoir les jeunes gens qui se préparent au ministère apostolique. Sur 73 élèves qu'on y compte actuellement, 47 suivent les cours de l'Université Grégorienne, et les autres font leur cours classique. Le rapport des concours du 24 novembre dernier, auquel nous empruntons ces détails, permet de constater que ces étudiants obtiennent leur bonne part de succès parmi les centaines de condisciples qui suivent les mêmes cours. On n'a pour cela qu'à consulter le tableau suivant :

#### GRADES

1 docteur en théologie, 4 licenciés en théologie, 6 bacheliers en théologie, 3 docteurs en philosophie, 5 licenciés en philosophie, 5 bacheliers en philosophie, 1 bachelier en droit canonique.

#### PREIX ET MENTIONS (en Théologie)

Ecriture Sainte, second prix, 2 ; accessit, 1.

#### THEOLOGIE DOGMATIQUE

1ère classe du matin, second prix, 1, accessit, 1 ; mention très honorable, 3 ; idem honorable, 1.

2e classe du soir, premier prix, 1 ; second prix, 1 ; accessit, 2 ; mention très honorable, 2 ; idem honorable, 6.

Hébreu, premier prix, 2.

Théologie morale, premier prix, 1; accessit, 6; mention très honorable, 2 : idem honorable, 1.

Histoire Ecclésiastique, premier prix, 1; accessit, 2.

Archéologie Chrétienne, premier prix, 1; accessit, 2.

Droit Ecclésiastique, premier prix, 1.

(En philosophie) Prix et Mentions :

Métaphysique, 3ème année, premier prix, 1; accessit, 3; mention très honorable, 1.

Ethique et Droit Naturel, premier prix, 1; accessit, 4; mention honorable, 1.

Métaphysique, 2ème année, premier prix, 1; mention très honorable, 2; idem honorable, 2.

Hautes mathématiques, premier prix, 1; mention très honorable, 2.

Physique, premier prix, 1; second prix, 1; mention très honorable, 1.

Chimie, premier prix, 1; second prix, 1; accessit, 1; mention très honorable, 1.

Logique et Métaphysique générale, premier prix, 1; second prix, 1; accessit, 3.

Astronomie, accessit, 2.

Grec, premier prix, 1.

Là comme au Collège Romain et à la Propagande, les élèves canadiens font l'honneur de leur race, comme le montre la liste suivante :

R. P. E. Tourangeau : licence ès Théologie, et 2me prix d'écriture Sainte.

R. P. L. Lewis : licence ès Théologie, 2me prix de Théologie Dogmatique, 1 accessit d'écriture Sainte et 1 mention très honorable.

R. F. G. Bellemare : 1er prix d'Hébreu et 1 mention très honorable en Théologie Morale.

R. F. G. Patton : 1 mention en Théologie Morale.

R. F. C. Allaert : 1 accessit en Théologie Morale et 1 accessit en Théologie Dogmatique.

## Le tour du monde en dix minutes

(Suite et fin.)

Il est neuf heures à Jérusalem ; les bêtes sauvages errent sur les ruines du temple : le croissant règne dans ces lieux arrosés du sang du Christ ; mais auprès du Saint-Sépulcre, à la lueur vacillante des lampes qui veillent dans ce sanctuaire sacré, le pèlerin prie et pleure. Ah ! si vous voulez comprendre ce qu'il ressent en ces lieux saints, interrogez son cœur, ce cœur seul peut vous apprendre ce que dit le Saint-Sépulcre, ce que dit la grotte de Gethsémani, ce que dit le Calvaire !

Il est onze heures à Pondichéry : le laborieux Indou voit arriver avec joie la fraîcheur de la nuit, il pourra enfin se reposer des longues fatigues et de la chaleur du jour ; mais, pour le colon, il profitera de quelques heures d'un air plus tempéré pour étudier ses habiles spéculations auxquelles les accablantes chaleurs d'un soleil tropical ne lui permettent pas de se livrer.

Les ombres de la nuit se sont répandues sur les cimes de l'Himalaya ; tout y est triste et désolé. L'ours blanc glisse lentement sur ces rochers glacés, et son rugissement sinistre réveille seul les échos de ces mornes solitudes.

Qui croirait qu'à Pékin il est deux heures du matin ? Tout y est animé comme au milieu du jour ; les scintillantes illuminations et les verres de couleur éclairent cette ville de mille feux, à la lueur desquels se joue une foule agitée. Loin de ce tourbillon, dans une hutte couverte de roseaux, un homme repose dans la paix du Seigneur, c'est le missionnaire ; il a prié longtemps, et le sommeil a appesanti sa paupière fatiguée. Autour de sa pauvre couche veillent les anges, qui déjà tressent pour lui la noble couronne de l'apostolat, accompagnée peut-être de celle du martyr.

Il est quatre heures pour le navire qui vogue sur le grand Océan. L'étoile du matin disparaît sous les premiers jets du soleil qui viennent dorer l'azur des vagues. A travers les ombres qui se dissipent, le regard du matelot cherche en vain à découvrir le rivage, mais il n'aperçoit que l'Océan, puis encore l'Océan et toujours encore l'Océan. Son intelligence se confond devant cette immensité, image de l'immensité divine, et son cœur jette ce cri d'admiration :

Dieu Créateur, Dieu infini, qu'êtes-vous donc si vos œuvres sont si grandes ?

L'aube du matin commence à blanchir le rivage des îles lointaines de l'Océanie : le pauvre païen va courber son front dans la poussière, devant une stupide idole ; un autre, dont l'âme s'est ouverte à la rosée du ciel, suit les pas du prêtre et vient avec lui s'agenouiller devant une croix que le missionnaire a plantée sur la plage infidèle.

Pour les antipodes de Paris, il est six heures du matin, tandis que pour nous il est cette même heure du soir, et le soleil, qui ne nous envoie plus que ses derniers rayons, commence seulement à briller sur le point du globe diamétralement opposé à celui que nous occupons.

Il est huit heures chez le pauvre Esquimaux qui veille dans sa hutte de neige, à la lueur de sa lampe fumeuse ; car, pour ces rivages désolés, il ne règne pendant six longs mois que les ténébreuses de la nuit, éclairés de temps en temps par le magnifique spectacle des aurores boréales que Dieu envoie à cette terre de glace comme un signe de consolation et d'espérance.

En Californie, sur le 120° méridien de longitude occidentale, il est dix heures du matin, le pauvre mineur poursuit à travers les entrailles de la terre, le filon d'or ou de platine.

L'horloge de la cathédrale de Mexico vient de tinter onze heures. Tout présente l'aspect de l'animation du travail. L'artiste contemple la magnifique horloge de Montezuma, chef-d'œuvre étonnant d'un génie encore barbare.

Il est midi à la Nouvelle-Orléans ; une heure dans les campagnes fertiles de la Louisiane. L'airain sacré résonne, c'est le son de l'*Angelus*, son connu et aimé par ces peuples ardemment attachés à la foi catholique.

Continuant mon voyage, j'arrive au méridien d'Upernavich, où il est trois heures ; depuis l'aube, avec son traîneau attelé d'une douzaine de chiens, le vaillant chasseur sillonne la plaine neigeuse, à la poursuite de la zibeline ou du renard bleu.

Il est cinq heures du soir pour l'île Saint-Hélène. Tout ici est triste et silencieux. Mais qu'aperçois-je sous les branches d'un saule ? Un tombeau abandonné, et sur la froide pierre qui le recouvre, un sceptre brisé ? Une couronne flétrie annonce que personne ne vient s'y agenouiller et verser sur ce marbre une larme avec une prière..... Cette tombe est celle d'un général puissant et je découvre le nom de Bonaparte ! Ah ! repose en paix, toi qui fis trembler le monde ; c'est donc là qu'est venue aboutir toute

la gloire de tes brillants exploits ; ce monde, dont tu fis le jouet de ta puissance, ne t'a donné pour dernier hommage qu'un tombeau sur un rocher désert !

Enfin, je me trouve sur le méridien d'Europe ; à Londres, je crois entendre retentir les six coups de l'horloge de Westminster. J'ai bientôt franchi la Manche et, pendant qu'il est près de six heures un quart à Paris, le timbre sonore de notre antique cadran sonne six heures et demie.

Ainsi, pour tous les peuples de la terre, il est une heure différente ; mais pour tous il est l'heure du devoir, l'heure d'accomplir la volonté de Dieu ; et quelque chose qu'apporte cette œuvre, le repos ou le travail, la joie ou la douleur, peut-être même la vie ou la mort, l'homme ne peut que se soumettre à la voix qui se manifeste.

Le globe terrestre se meut dans l'espace, et le soleil inonde de chaleur et de vie chaque point de sa surface. Mais le monde est aussi rempli de l'immensité divine. Soleil créé, présent à tous les lieux par son infinité, bien que toujours simple et indivisible dans son unité. Ce Dieu que tous les peuples adorent et que l'antiquité nommait déjà le Dieu très grand et très bon, a laissé partout dans ce monde la trace de son passage, le vestige de lui-même.

Le plus beau rayon de sa gloire est le cœur de l'homme ; Dieu se contemple avec délices dans cette lumière créée, faite à son image ; et comme il est le bien, l'infini qui aime à se répandre, il communique à l'âme humaine une certaine participation de sa divinité, et il vient résider dans ce temple vivant par un acte mystérieux, mais plein d'amour, de sa toute-puissance. C'est ce que célébrait déjà la lyre du roi prophète lorsqu'il disait :

“ Il a abaissé les cieux et Il est descendu.”

---

#### PETITE CHRONIQUE

Les Quarante Heures auront lieu à Saint-Denis, le 11 ; au couvent de Saint-Romuald, le 13 ; au couvent de Sillery, le 15.

Notre sœur, la *Semaine Religieuse* de Montréal, vient d'entrer dans sa dixième année. Nos félicitations. Nous sommes trop convaincu du bien que font ces sortes de publications, pour ne pas lui souhaiter longue vie et prospérité.

Nous saluons avec plaisir l'apparition d'une nouvelle publication mensuelle qui a pour titre *Annales du Très Saint Rosaire* et publiée au Cap de la Madeleine, comté de Champlain.

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs, M. Nazaire Turcotte, négociant de Québec, décédé la semaine dernière.

Merci aux abonnés qui ont payé leur abonnement pour l'année courante, et prière d'imiter ce bon exemple.

Au Consistoire du 14 décembre dernier, Mgr Ruffo Scilla, majordome de Sa Sainteté, né à Palerme, le 6 avril 1840, et Mgr Sepiaci, secrétaire de la Congrégation des évêques et réguliers, né le 12 septembre 1835 dans l'archidiocèse de Pérouse, ont été créés cardinaux.

M. Justin McCarthy, le nouveau chef du parti irlandais, est un catholique.

Le Frère Reticus, bien connu au Canada où il a résidé plusieurs années, vient d'être nommé assistant du Supérieur Général de son Ordre.

Un prêtre et quatre religieuses de l'ancienne mission autrichienne fondée au Soudan, retenus en captivité depuis la révolte du Madhi, ont réussi à s'échapper et viennent d'arriver au Caire.

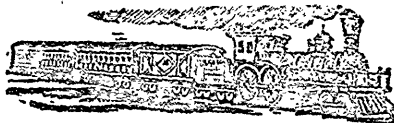
L'épiscopat français a perdu, en 1891, neuf de ses membres. En 1890, il avait perdu presque le double.

---

L'abonnement, qui ne peut être pour moins d'un an et qui compte du 1 septembre de chaque année, est d'une piastre payable d'avance. L'envoi de 5 abonnements donne droit à un abonnement gratis. Si on le préfère, on peut s'abonner et acquitter son abonnement au No 4, rue S. Florro, Québec, où toute communication pour la *Semaine Religieuse* doit être déposée au plus tard le samedi matin. Signaler toute irrégularité dans le service de distribution.

---

**LE CATECHISME**  
**DE L'ENCYCLIQUE SUR LA CONDITION DES OUVRIERS**  
**A VENDRE** Au bureau de la "SEMAINE RELIGIEUSE."  
 PRIX : 5 cents l'exemplaire ou 3 piastres le cent



**CHEMIN DE FER**

\*\* **QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX** \*\*

— DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE —

**ARRANGEMENTS D'HIVER**

Commencant **LUNDI** le 19 octobre 1891, les trains circuleront comme suit :

**LA SEMAINE**

Laissent Québec pour Ste-Anne, à 7.55 a. m. et 5.40 p. m.  
 Arrivent à Québec de Ste-Anne, à 7.10 a. m., 1.05 p. m.,

**AVIS**

Les **SAMEDIS**, le train laissera Ste-Anne à 12.30 p. m., au lieu de 12.00, et arrivera à Québec à 1.35.

**LE DIMANCHE**

Laissent Québec pour Ste-Anne, à 7.45 a.m. 2.00 p.m. 5.40. p. m.  
 Arrivent à Québec de Ste-Anne, à 7.10 a. m. et 1.05 p. m., 5.05 p. m.  
 Pour les taux s ciaux du fret et des passagers s'adresser au Surintendant.

G. S. CRESSMAN, Gérant,

W. R. RUSSELL, Surintendant.

**LE CATECHISME** des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa. "

**GERVAIS & HUDON**

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE

DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE  
 CANADIENNE.

**PIANOS :**

Heintzman & Cie.,  
 Wm. Bell & Cie.,  
 Dominion & Cie.,  
 Decker Bros. N.-Y.,  
 Schiedmayer, etc

**HARMONIUMS :**

Wm. Bell & cie.,  
 Dominion & Cie.,  
 Cornwall & Cie.,  
 Burdet & Cie.,  
 Scheidmayer, etc.

**MACHINES A COUDRE**

**NEW WILLIAMS. LE DAVIS (A ENTRAÎNEMENT VERTICAL.)**

**COFFRES DE SURETÉ (Safes) VITRINES POUR COMPTOIR.**

**219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.**  
 Téléphone, 278.



Téléphone 563 | **PIANOS** | Téléphone 563

Nous venons de recevoir directement des différentes MANUFACTURES DE REPUTATION DES ETATS-UNIS et du CANADA ci-dessous mentionnées, un grand assortiment de **PIANOS** carrés et droits, de petits et grands formats, fabriqués avec toutes les améliorations modernes et avec les meilleures qualités de matériaux, y compris les bois les plus riches, tels que le **Magnolia**, l'**Acajou**, le **Noyer Français ondulé**, le **bois de Rose**, etc., etc.

HALLET, DAVIS & Co..... De Boston | O. NEWCOMBE & Co..... De Toronto  
SCHUBERT PIANOS Co..... De New-York | MENDELSSOHN PIANOS Co. “

EVANS BROTHERS Co. De Ingersoll.

**HARMONIUMS- ORGUES ET HARMONIUM DE SALON**

De THOMAS & Co. DOHERTY & Co. à un et deux claviers et pédaliers.

Accords de Pianos et Orgues etc.—M. Alfred Hutchison, accordeur pendant nombre d'années de la ci-devant maison BERNARD & ALLAIRE, est attaché à notre établissement où l'on est prié de s'adresser pour ses services.

**MUSIQUE NOUVELLE** sacrée et profane, vocale et instrumentale, reçue chaque semaine d'Europe et des Etats-Unis.

**BERNARD, FILS & Cie, | <sup>EDITEURS</sup> DE MUSIQUE**

— COIN DES RUES —

**ST-JEAN ET STE-URSULE, HAUTE-VILLE.**

(En face de M. McWilliam, confiseur)

**J. GOSSELIN**

AVOCAT

**4, RUE S.-PIERRE. QUÉBEC**

**== VIGNOBLES CANADIENS ==**

**COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.**

**ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES**

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puissance. Vin de Table ou Claret de première qualité.

Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

**J.-B. LASNIER ET FILS**

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

**SPECIALITÉS:** CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

**PRIX REDUITS**—Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.

N. B.—La maison **LASNIER ET FILS** mérite par son honorabilité la confiance du public.